

N° 2023/O1/006

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : RECONNAISSANCE DES VICTIMES DE DIVAGATION BOVINE ET
CREATION D'UN FONDS DE SOLIDARITE

CONSIDERANT le nombre croissant d'animaux en divagation sur notre territoire estimé à 60000 dont 30000 présentés comme ensauvagés,

CONSIDERANT le nombre de victimes engendrées, ainsi que les nuisances et préjudices matériels subis,

CONSIDERANT le problème de santé publique qui en découle,

CONSIDERANT le coût humain, moral, social et financier généré,

CONSIDERANT la responsabilité comportementale d'une minorité de pseudos éleveurs qui mettent à mal la profession concernée et les traditions portées en héritage constituant autant de nos richesses spécifiques,

CONSIDERANT la faiblesse des moyens mis à disposition des institutions pour protéger population, cultures et propriétés,

CONSIDERANT l'échec collectif qui dure depuis 30 ans,

CONSIDERANT l'inadmissible et coupable fatalisme qui perdure depuis des dizaines d'années sans qu'aucune solution véritable ait été mise en place,

CONSIDERANT, le manque d'efficacité constaté des méthodes actuelles mises en place,

CONSIDERANT le facteur "temps" comme pénalisant parce que trop long quant à la gestion et à la résolution du problème posé,

CONSIDERANT qu'en l'état les conditions restent réunies pour un accroissement accidentogène et mortifère,

CONSIDERANT la lassitude de la population face au danger supporté, eu égard à l'inacceptable et honteux laxisme des institutions concernées,

CONSIDERANT que les systèmes assurantiels ne prennent pas en compte les dégâts causés par un bovin ensauvagé puisqu' un bovin est un animal d'élevage et qu'il a un propriétaire vers lequel se retourner,

CONSIDERANT avec justesse, à partir de notre historique et vertueuse organisation agro-pastorale, qu'on reconnait le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite les animaux ",

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien à toutes les victimes et les familles concernées.

S'ENGAGE à reconnaître les victimes de bovins ensauvagés en divagation.

S'ENGAGE à demander à l'Etat que les bovins en divagation non identifiés soient désormais considérés comme des animaux sauvages.

S'ENGAGE à rappeler aux maires et à l'Etat leurs responsabilités.

S'ENGAGE à demander aux hôpitaux et au SDISS d'identifier les victimes dès leurs prises en charge.

S'ENGAGE avec toutes les institutions et groupements concernés à la mise en place d'une audacieuse politique de parcage des animaux pour réduire drastiquement les conditions accidentogènes et mortifères.

S'ENGAGE à la création d'un fond de Solidarité spécifique dédié à couvrir les dégâts matériels non assurantiels et à financer le fonctionnement de " Squadra Cambià Avà".

S'ENGAGE à créer une cotisation auprès des communes qui abondent le fond spécifique de solidarité.

S'ENGAGE à la création d'une cellule « Squadra Cambià Avà ». Ces "gardes champêtres territoriaux" nouvelle génération, véritables acteurs de terrains, protecteurs de l'environnement et de la population constitueraient une force de veille, d'information, de protection et de médiation auprès du public.

Cette unité d'agents serait dotée de moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions : Repérage des bovins divagants, comptabilisation, parcage, transport, alimentation, gestion des tests pour la tuberculose, recherche de propriétaire, recherche d'éleveurs en capacité d'intégrer des animaux à leurs troupeaux, mise à l'abattoir pour vente de viande si propre à la consommation, abattage si nécessaire.

S'ENGAGE à demander toutes les habilitations nécessaires auprès de la préfecture, notamment le port d'armes pour cette unité assermentée.

* * * *